



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/EFFECTIVE SOLUTION/AMDAM/2026

TITRE DE L'APPEL D'OFFRE:

**FOURNITURE DE 700 KITS D'EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT(EHA)
DANS LES LOCAUX DE L'ONG EFFECTIVE SOLUTION SITUES DANS LE
DISTRICT D'AMDAM**

FINANCEMENT: DIAKONIE KATASTROPHENHILFE

.....

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

.....

Dans le cadre de la prévention à l'épidémie de choléra dans le département de Djourouf Al Ahmar, province du Ouaddaï, l'ONG EFFECTIVE SOLUTION lance un appel d'offre national pour la fourniture de 700 kits WASH à disponibiliser dans le district d'AMDAM située dans la province du Ouaddaï.

I. GENERALITES

ARTICLE 1 : COMPOSITION DES KITS WASH

Le kit WASH est constitué de douze (12) éléments, dans la partie technique ci-dessous.

ARTICLE 2 : CRITERES D'INELIGIBILITE

Pour être admis à concourir, le soumissionnaire ne doit être :

- ❖ En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite est prononcée ;
- ❖ Condamnée pour infraction au Code Pénal ou au Code Général des Impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;
- ❖ Coupables de fautes ayant entraîné leur exclusion temporaire de la passation des marchés par décision motivée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- ❖ Affiliées aux consultants ayant contribué à préparer le présent Appel d'Offres.

ARTICLE 3 : CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible, le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants :

- ❖ Fournir l'attestation d'exercice en cours de validité (**obligatoire**)
- ❖ Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) (**obligatoire**)
- ❖ Certificat d'identification fiscale (CIF) au nom de l'entreprise (**obligatoire**)
- ❖ Carte du contribuable au nom de l'entreprise (**obligatoire**)
- ❖ Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois (**obligatoire**)
- ❖ Plan de localisation
- ❖ Attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise (**obligatoire**)

Les soumissionnaires nationaux doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration.

ARTICLE 4 : CRITERE DE QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Les critères font l'objet d'une notation chiffrée dans le cadre de l'évaluation des offres voire tableau en annexe.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 003/EFFECTIVE SOLUTION/N'DJAMENA/2026_700
KITS WASH**

- ❖ Éventuellement, une liste des marchés antérieurs accompagnée des attestations de bonne fin d'exécution prouvant l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation des marchés similaires ainsi que les informations détaillées sur les marchés et engagements contractuels en cours ;

L'offre présentée par un groupement de deux ou plusieurs entreprises doivent se conformer aux conditions suivantes :

- ❖ Les membres du groupement doivent désigner un mandataire commun dûment habilité à engager le groupement et à recevoir le paiement du marché ;
- ❖ Le mandataire commun doit signer l'offre de manière à engager toutes les parties ;
- ❖ La délégation de pouvoirs au mandataire commun doit indiquer clairement que les membres du groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION

Le soumissionnaire proposera un délai de livraison qui ne pourra en aucun cas dépasser une semaine (7 jours) pour l'ensemble des 700 kits WASH.

ARTICLE 6 : ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres, établi en langue française peut être obtenu gratuitement en envoyant un mail à info@effectivesolution.org du lundi au Vendredi de 8 heures à 17h00mn.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier pourra s'adresser directement, avant la date limite de dépôt des propositions à l'ONG Effective Solution, à info@effectivesolution.org ou peut être téléchargé sur notre site www.effectivesolution.org, Twitter : @EFFECTIVESOLU, Instagram : effectivesolutionl.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

L'offre présentée conformément aux prescriptions du règlement particulier de l'Appel d'Offres devront être envoyer à l'adresse mail info@effectivesolution.org au plus tard le 18 Janvier 2026 à 17h00.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 19/ 01 / 2026 à partir de 10 heures, dans la salle de réunion de l'ONG Effective Solution à Amdam.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

NB : l'ONG Effective Solution se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle, au présent appel d'offres, s'il estime que les offres reçues ne lui paraissent pas acceptables.

Le cas échéant, aucune justification ne pourra lui être demandée de ce fait par les soumissionnaires.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

N ° 003/2026/EFFECTIVE SOLUTION/AMDAM

ARTICLE 1 : Dispositions préliminaires

Le présent document, intitulé « Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO) » a pour objet de préciser les modalités et les conditions de soumission à l'appel d'offres, la procédure de jugement des offres et d'attribution du marché.

Pour tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent document, les dispositions réglementaires en République du Tchad concernant les modalités et conditions de participation aux appels d'offres publics sont de stricte application.

Dans le présent appel d'offres les termes « soumission » et « offre » sont synonymes.

ARTICLE 2 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres est lancé pour la fourniture de 700 kits WASH dans les locaux de l'ONG Effective Solution situés dans la ville d'Amdam dans le cadre du projet : « Réponse d'urgence à l'épidémie de choléra dans le département de Djourouf Al Ahmar, province du Ouaddaï ».

ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les éléments du kit faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché et comprend les documents énumérés ci-après :

- Les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ou Instructions aux Soumissionnaires ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier de Prescriptions Techniques (CPT)
- Cadre de bordereau des prix unitaires

ARTICLE 4 : Type d'appel d'offres et conditions de participation

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert qui s'adresse aux entreprises :

a) Qui ne sont pas en état de faillite ;

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 003/EFFECTIVE SOLUTION/N'DJAMENA/2026_700
KITS WASH**

b) Qui ne sont pas en état de cessation de paiement constatée par une décision judiciaire autre que la faillite ;

c) A charge desquelles ne sont pas ouvertes une procédure judiciaire pouvant aboutir à un état de cessation de paiements ou de faillite entraînant le dessaisissement total ou partiel des biens.

d) Qui ne font pas l'objet d'une condamnation judiciaire définitive pour toute infraction affectant sa moralité professionnelle

e) Qui ne se sont pas rendues coupables de fausses déclarations à l'occasion des renseignements exigibles pour sa participation à un appel d'offres.

ARTICLE 6 : Offre Technique

Afin de permettre une comparaison et un jugement des offres, les soumissionnaires devront obligatoirement présenter une offre conforme aux dispositions du CPT.

ARTICLE 7 : Offre Financière

La proposition financière de l'entreprise sera présentée sur la base du Bordereau de Prix Unitaires de l'Entreprise et des quantités indiquées dans les Cadres de Devis Estimatifs joints au présent DAO.

ARTICLE 8 : Détail des Prix

Les propositions financières devront être détaillées selon les prix unitaires et les quantités retenues au cadre du devis estimatif quantitatif. Les prix seront libellés exclusivement en francs CFA. Une fois établis, ils ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

ARTICLE 9 : Erreurs - Omissions et Modifications

Toute erreur ou omission, susceptible de compromettre la réalisation des travaux dans les règles de l'art et/ou dans le délai prescrit, décelée par le soumissionnaire dans le dossier d'appel d'offres, doit être signalée dans les meilleurs délais afin qu'il puisse établir en temps opportun un additif au dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 10 : Paraphe et Signature

Tous les documents fournis par le soumissionnaire doivent être paraphés à chaque page et signés à la fin de la dernière page, avec la mention :

Le responsable :

Le .../.../.....

ARTICLE 11 : Documents Constituant l'offre du Soumissionnaire

Les documents constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivants :

1. La lettre de soumission complétée, paraphée, datée et signée ;
2. Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois ;
3. Les références juridiques du soumissionnaire : un extrait du registre de commerce de l'entreprise.
4. Certificat d'identification fiscale (CIF) au nom de l'entreprise ;

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 003/EFFECTIVE SOLUTION/N'DJAMENA/2026_700
KITS WASH**

5. Les références techniques du soumissionnaire au cours des cinq dernières années dans des prestations similaires. Ces références doivent être accompagnées des certificats de bonne fin délivrés par les différents maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, paraphé, daté et signé ;
7. Le Cahier des Prescriptions Techniques, paraphé, daté et signé ;
8. Le cadre de devis estimatif complété, paraphé, daté et signé ;
9. Attestation d'exercice en cours de validité ;
10. Attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise.

La présentation des pièces ci – dessus énumérées est obligatoire. L'absence ou la non-conformité de l'une d'elle entraînera le rejet de la soumission.

ARTICLE 13 : Présentation des Offres

Chaque offre sera constituée de la façon suivante :

1. **Un fichier zip « A » intitulé « Offre Administrative et Technique ».** Toute la documentation doit être cacheté.
2. **Un deuxième fichier zip « B » intitulé « Offre Financière ».** Toute la documentation doit être cacheté.
3. Les 2 fichiers zip seront envoyés à l'adresse mail : info@effectivesolution.org , ayant pour objet du mail la mention suivante : **FOURNITURE DE 700 KITS D'EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT(EHA) DANS LES LOCAUX DE L'ONG EFFECTIVE SOLUTION SITUES DANS LE DISTRICT D'AMDAM**

ARTICLE 14 : Références

Les références suivantes seront fournies par le soumissionnaire :

14.1 Références Juridiques

Le soumissionnaire fournira un extrait du registre de commerce de l'entreprise. Le soumissionnaire indiquera aussi l'adresse de son siège et de sa (ses) représentation(s).

14.2 Références Techniques

Le soumissionnaire développera essentiellement les références particulièrement la liste des marchés qu'il a réalisés et précisera, sous forme de tableau, pour chaque marché :

- La nature des prestations
- L'origine et le montant des financements
- L'année d'exécution du marché.

Ces références techniques doivent être accompagnées des attestations de bonne fin délivrés par ces derniers.

ARTICLE 15 : Renseignements Complémentaires

Tous les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse suivante : info@effectivesolution.org

ARTICLE 16 : ATTRIBUTIONS DES MARCHÉS

- ❖ Le Comité n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ;
- ❖ Si une soumission n'est pas conforme, elle sera rejetée par la commission et ne peut être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non - conforme.
- ❖ La méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et les coûts : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

16.1. LES CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES SONT :

A) NOTE TECHNIQUE (SUR 100 POINTS)

N°	DESIGNATION CRITERE	NOTE TOTALE
1	Présentation de l'offre (présentation générale 4PTS , Respect des consignes) 6Pts	10 POINTS
2	Expérience +Références antérieures dans la réalisation des marchés similaires	10 POINTS
3	Qualification (attestation d'exercice en cours de validité, Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, Certificat d'identification fiscale, Carte du contribuable, Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois, Plan de localisation, Attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise)	20POINTS
4	Connaissance approfondie des éléments du kit WASH	50 POINTS
5	La présence d'une fiche de cotation des éléments techniques dans le dossier	10POINTS
	TOTAL	100 POINTS

NB :Toute note technique inférieure à 70 /100 est éliminatoire

B) NOTE FINANCIERE (SUR 100 POINTS)

Le moins disant bénéficiera de la totalité des 100 points.

La note financière des autres soumissionnaires est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée selon la formule suivante : Note de l'offre considérée est calculée comme suit : $NI = MD \times 100 / MI$

Où :

Ni = Note de l'offre considérée ou **NI = NOTE DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDERE**

MD = Offre moins disant ou **MD = L'OFFRE DU MOINS DISANT**

Mi = Offre considérée ou **MI= L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDERE**

NB : Note de l'offre le moins disant est de : 100 points

La note finale de chaque soumissionnaire = Note offre technique x 0,7 + Note financière x 0,3

ARTICLE 17 : droit de L'ONG Effective Solution d'accepter ou de rejeter l'une quelconque ou l'ensemble des offres

L'ONG Effective Solution se réserve le droit

- ❖ D'accepter ou de rejeter toute offre ;
- ❖ D'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du Marché, s'il n'a pas obtenu de propositions acceptables, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés.

ARTICLE 18 : Signature du marché

L'ONG Effective Solution enverra à l'attributaire le projet de Marché. Dans un délai de deux (2) jours suivant la réception, l'attributaire du marché le signera et le renverra à l'ONG Effective Solution.

ARTICLE 19 : Confidentialité de la procédure

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ONG Effective Solution ou les commissions d'évaluation des offres sur aucun sujet concernant son offre entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le marché sera attribué. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer l'ONG Effective Solution ou la commission dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

ARTICLE 20 : Engagement

Par le simple fait de soumissionner au présent appel d'offres, le soumissionnaire reconnaît :

- ❖ S'être assuré de toutes les difficultés et sujétions liées à l'exécution des prestations (nature des terrains, état des pistes, difficultés d'approvisionnement, situation sécuritaire, etc...).
- ❖ Avoir lu et accepté les dispositions contenues dans les documents ci-après du dossier d'appel d'offres :
 - Les Données Particulières de l'Appel d'Offres,
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
 - Le cahier des Prescriptions Techniques.
- ❖ Que les coûts liés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge des soumissionnaires. Effective Solution n'est ni responsable ni comptable des frais encourus, quelle que soit l'issue du processus de sélection.

Amdam, le 05 janvier 2026

Le Directeur National d'Effective Solution



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 003/EFFECTIVE SOLUTION/N'DJAMENA/2026_700
KITS WASH**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Ce document a pour but de définir la nature, la qualité, les prescriptions techniques, les normes à observer pour la fourniture des kits. Il laisse cependant au soumissionnaire, sous son entière responsabilité, le choix de la méthode de fourniture des kits et des techniques à mettre en œuvre. Le maître d'ouvrage entend toutefois disposer des éléments du kit nécessaire.

Définitions :

Le terme "**Maître d'ouvrage**" désigne l'ONG Effective Solution

Le terme "**Entreprise**" désigne l'attributaire du marché

ARTICLE 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat et la fourniture de 700 kits WASH à disponibiliser dans le district d'AMDAM située dans la province du Ouaddaï.

ARTICLE 2 : Pièces constitutives du présent marché

Les documents contractuels sont, dans l'ordre de priorité :

- Le Marché de réalisation des achats et des approvisionnements,
- Lettre de soumission,
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Cahier des Prescriptions Techniques (CPT),
- Directives de passation des marchés de l'ONG Effective Solution,
- Bordereau des prix unitaires et devis estimatif.

CHAPITRE 2 : EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 1 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution contractuel est fixé à 7 jours calendaires, à compter de la date stipulée dans l'ordre de service de fourniture des Kits.

ARTICLE 2 : Qualité des kits

Les kits doivent être de qualité en tout point conforme aux prescriptions du CPT. S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés.

ARTICLE 3 : Réception des fournitures

L'Entreprise sera tenue de formuler par écrit, avec accusé de réception, au maître d'ouvrage, un bon de réception des fournitures dudit marché.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La proposition financière doit clairement indiquer les coûts unitaires et le montant total de l'offre. Le coût de l'offre est réputé comprendre tous les intrants nécessaires à la réussite de la mission. Les prix seront exprimés en Francs CFA, hors taxes et toutes taxes comprises.

ARTICLE 1 : Montant du marché

Le montant du marché est de : **Francs CFA.**

Le montant s'entend hors taxes.

ARTICLE 2 : Avance de démarrage

Il peut être accordé à l'Entreprise, sur sa demande, une avance de démarrage d'un maximum de quarante pourcent (40%) du montant initial du marché avec présentation d'une caution bancaire.

Etant donné que le maître d'ouvrage retiendra une garantie de 5% sur le montant total du marché, à la fin de la livraison du marché.

ARTICLE 5 : Décomptes et procédures de paiement

Les paiements à l'Entreprise seront effectués sur la base des situations de livraison des kits par l'Entreprise et approuvées par le maître d'ouvrage.

Les décomptes seront établis conformément aux modalités définies par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage procédera au paiement des décomptes dans les délais légaux, à compter de la date de leur réception.

ARTICLE 6 : Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à Cinq pourcent (5%) du montant total du marché exécuté. La retenue de garantie sera restituée à l'Entreprise à l'issue de la réception définitive.

ARTICLE 1.7 : Pénalités de retard

Les pénalités sont fixées à 1/2000ème du montant initial du marché par jour calendaire de retard.

Ces pénalités interviendront de plein droit sur simple constatation du dépassement du délai contractuel sans qu'il soit besoin d'adresser à l'Entreprise une mise en demeure préalable.

2

Ces pénalités seront prélevées sur les décomptes adressés par l'Entreprise ou si nécessaire sur la retenue de garantie.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 1 : Résiliation du marché

Le présent marché peut être résilié de plein droit par le maître d'ouvrage dans les cas suivants, et ce quel que soit le lancement de la commande, sans préjudice d'une demande en dommages et intérêts pour non-exécution :

- ❖ A l'échéance du contrat,
- ❖ Lorsque le montant des pénalités atteindra cinq (5) % du montant initial du marché,
- ❖ En cas de non-respect des engagements pris par l'Entreprise dans sa soumission,
- ❖ Au cas où l'Entreprise ne respecterait pas les ordres de services ou directives du maître d'ouvrage,
- ❖ En cas de faillite de l'Entreprise, excepté si le maître d'ouvrage accepte les offres qui pourraient éventuellement lui être faites par les créanciers pour la continuation de l'Entreprise,
- ❖ En cas de liquidation, si l'Entreprise n'est pas autorisée par le tribunal à continuer l'exploitation de son industrie.
- ❖ En cas de Force Majeure,

Quel que soit le motif de la résiliation du marché, les livraisons conformes au CPT, réalisés à la date de la résiliation, seront rémunérés.

ARTICLE 2 : Sous-traitance

Les sous-traitances éventuelles devront recevoir au préalable l'agrément du maître d'ouvrage délégué sous la forme d'un acte écrit les autorisant.

Les sous-traitants travailleront sous l'entière responsabilité de l'Entreprise. Ils devront satisfaire aux mêmes conditions que celles fixées à l'Entreprise.

En tout état de cause, l'Entreprise reste l'unique responsable de la qualité des livraisons des kits WASH.

ARTICLE 4 : Cas de Force Majeure

On entend par force majeure dans l'exécution du présent marché tout acte ou événement extérieur, imprévisible, irrésistible, incontrôlable et indépendant de la volonté des parties.

ARTICLE 5 : Clause anti-corruption

Les contractants s'engagent à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour eux-mêmes ou pour autrui directement ou indirectement des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

ARTICLE 6 : Approbation du Marché

Le présent marché ne devient définitif qu'après son approbation par la représentation de l'ONG Effective Solution à Amdam.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 003/EFFECTIVE SOLUTION/N'DJAMENA/2026_700
KITS WASH**

Lu et accepté par

Le Directeur de l'Entreprise

A,le

Approuvé par la Représentation de l'ONG Effective Solution

AMDAM, LE .08/01/2026



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT)

CHAPITRE I : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

No	NOMENCLATURES	DESCRIPTIONS ET EXIGENCES
	Seau avec couvercle pour la conservation de l'eau	Matériel : plastique ; Capacité : 15 Litres ; Quantité : 1400
	Morceaux de savon	Morceau de 200 grammes ; Quantité : 3500
	1 litre d'eau de javel pour la potalisation de l'eau	Capacité : 1 litre ; Quantité : 700
	Récipient pour le lavage des mains (Sakane)	Matériel : plastique ; Capacité : 3 litres ; Quantité : 700
	Gobelets	Matériel : plastique ; Capacité : 0.50cl ; Quantité : 1400
	Pot de sel pour enfant	Matériel : plastique ; Quantité : 700

ARTICLE 7 : Bordereaux des prix unitaires et cadre du devis estimatif et quantitatif

La proposition financière comprendra une ventilation détaillée des coûts unitaires. La proposition financière doit clairement indiquer le montant total de l'offre en lettres et en chiffres. Les offres financières respecteront le cadre de prix ci-dessous.

CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

No	Devis quantitatif estimatif pour la fourniture de Kits Eau, Hygiène et Assainissement				
	Désignation	UNITE	QTE	P.U	Montant
1	Seau en plastique de 15 litres avec couvercle	Pièce	1400		
2	Savon de lessive de 200grammes	Pièce	3500		
3	1 litre d'eau de javel	Pièce	700		
4	Sakane de 3 litres	Pièce	700		
5	Gobelets en plastique de 0.50cl	Pièce	1400		
6	Pot de sel pour enfant	Pièce	700		
Totaux HT					
Montant net					

Le Soumissionnaire (Signature et Cachet)

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Nous,.....Représentant l'entrepriseayant examiné les documents d'appel d'offres N°003/EFFECTIVE SOLUTION/AMDAM/2026, nous proposons de fournir, en totalité/ou en partie, les services visés pour un taux forfaitaire de :.....FCFA

Et nous nous engageons, si notre offre est acceptée pour exécuter la prestation dansjours à partir de la date de signature du contrat.

Par le simple fait de soumissionner au présent appel d'offres, nous reconnaissons s'être rassuré de toutes les difficultés et sujétions liées à l'exécution des prestations (nature des terrains, état des pistes, difficultés d'approvisionnement, le contexte sécuritaire, etc....).

Nous comprenons et acceptons que Effective Solution n'est pas tenue de choisir le prix le plus bas sur une offre qui ne peut être reçue, et que toutes les soumissions peuvent être rejetées sans en donner des raisons pour un tel rejet.

Nous comprenons également que, sous réserve des dispositions budgétaires, la quantité initialement spécifiée dans l'appel d'offres peut être revue et les soumissionnaires retenus seront avisés en conséquence.

En outre, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'ONG Effective Solution ou la commission d'évaluation des offres sur aucun sujet concernant son offre entre le moment où les examens des offres seront en cours et celui où le marché sera attribué. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer l'ONG Effective Solution ou la commission dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

En fin, nous comprenons également que les coûts liés à la préparation et à la soumission des propositions sont à la charge des soumissionnaires. Effective Solution n'est ni responsable ni comptable des frais encourus, quelle que soit la conduite ou l'issue du processus de sélection.

Nom de la personne représentant l'entreprise,

Fonction,

Date Signature plus cachet de l'entreprise